



*Municipalité de Saint-Claude*  
295, Route de l'Église, Saint-Claude (Qc) JOB 2N0

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL**  
**OU**  
**COPIE DE RÉSOLUTION**  
**MUNICIPALITE DE SAINT-CLAUDE**

Le 7 novembre 2016

À la séance ordinaire des membres du conseil de la municipalité tenue lundi 7 novembre 2016. Et à laquelle sont présents le maire Monsieur Hervé Provencher et les conseillers suivants : Messieurs Bruno Marchand, Marco Scrosati, Yves Gagnon, Étienne Hudon-Gagnon et Yvon Therrien.

Tous formants quorum sous la présidence du Maire.

La conseillère Diane Roy est absente.

La directrice générale et la secrétaire-trésorière, g.m.a. France Lavertu, est aussi présente.

Le maire ne vote jamais à moins d'être obligé.

Le quorum du conseil est constaté, la séance est déclarée ouverte.

**MOT DE BIENVENUE**

Le maire souhaite la bienvenue.

**PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**ORDRE DU JOUR**  
**7 NOVEMBRE 2016**

- 1- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2- Adoption procès-verbaux
- 3- Demande du Club Quad : circulation VTT, Rang 9 et Grande-Ligne
- 4- Demande École Notre-Dame du Sourire : entrepôt pour vélos
- 5- Suivi de la période de questions d'octobre 2016
- 6- Période de questions
- 7- Avis de motion : règlement de taxation 2017
- 8- Incendie
  - a) Dépôt registre des heures/pompiers en octobre 2016
  - b) Achat de boyaux
- 9- Voirie
  - a) Stationnement interdit – période hivernale
- 10- Loisirs et culture
  - a) Projet Pointe Marchand
  - b) Réseau Biblio : cotisation annuelle 2017
  - c) Demande emplois d'été Canada 2017 – personne ressource
  - d) Revêtement abris des joueurs et abri pour marqueur
  - E) Patinoire
  - f) Party de Noël : 2 décembre 2016
- 11- Renouvellement du programme « une école à découvrir »
- 12- Raymond Gagné : révision complète du plan de sécurité civile
- 13- Journal Étincelle : vie économique du Val st-François
- 14- Congé Estelle Lussier, concierge – cadeaux
- 15- Achat des jardinières été 2017
- 16- Collecte de gros rebus et changement de journée collecte journée fériée
- 17- Entente urbanisme
- 18- Suivi vidange des fosses septiques
- 19- Politique tolérance zéro

- 20- Dépôt rapport du maire
- 21- Dépôt de déclaration d'intérêt des élus
- 22- Établissement d'un calendrier pour les séances 2017 du conseil
- 23- Date commune pour les ventes de garage en 2017
- 24- Contribution financière, restaurant 325, route de l'église
- 25- Dépôt rapport budgétaire
- 26- Période de questions
- 27- Compte
- 28- Correspondance
- 29- Varia

### **2016-11-01 ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Étienne Hudon-Gagnon, appuyé par le conseiller Bruno Marchand et résolu que l'ordre du jour présenté soit adopté en ajoutant suivi cours d'eau Laroche au point 9- Voirie b).

**ADOPTION: 5 POUR, 1 ABSENT**

### **2016-11-02 PROCÈS-VERBAUX**

**CONSIDÉRANT QUE** tout un chacun des membres du conseil a déclaré avoir pris connaissance des procès-verbaux des séances du mois précédent;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Yves Gagnon, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu que le procès-verbal du 3 octobre 2016 soit adopté tel que déposé.

**ADOPTION: 5 POUR, 1 ABSENT**

### **DEMANDE DU CLUB QUAD : CIRCULATION VTT, RANG 9 ET GRANDE-LIGNE**

Deux représentants de l'association du Club Quad sont présents soient : Guy St-Laurent et Donald Fournier. Une explication est donnée pour le trajet que le club Quad veule utiliser.

Le *Club Quad de la MRC Val St-François* demande à la municipalité de St-Claude le droit de circuler sur les chemins publics suivants :

- 0.9 km sur le rang 9 à partir de la sortie existante du sentier Quad jusqu'au terrain de M Marcotte soit le 309 rang 9 et en ressortir à la fin de son terrain et refaire un 0.5 km sur ce même rang pour atteindre le terrain de M Michel Marcotte (ligne d'hydro-Québec et finalement en ressortir au bout de sa terre;
- À la sortie du terrain de M Michel Marcotte, une circulation de 0.9km est nécessaire pour rejoindre le terrain de M Vigneux et en ressortir chez M Jean-Claude Richard en traversant la rue Goshen;
- Un ajout de 0.7 km pour se rendre à la terre de M Bisson et en ressortir au bout de celle-ci;
- Finalement un dernier bout de 1.2km toujours dans le rang 9 pour se rendre à l'arrêt du chemin Grande Ligne;
- le chemin Grande Ligne pour 1.3km pour se rendre au sentier.

Monsieur le maire les informe que pour les circuits de plus d'un (1) kilomètre, l'autorisation ne peut être donnée que par l'adoption d'un règlement.

Les représentants du Club Quad sont d'accord à collaborer pour mettre en place un plan de signalisation routière puisque ce document doit accompagner le règlement pour le dépôt auprès du Ministère des Transports. Le responsable de voirie communiquera avec l'association pour évaluer le tracé.

Le tracé doit être approuvé et accepté par les deux municipalités limitrophes Saint-Claude et Val-Joli puisque les chemins Rang 9 et Grande-Ligne sont mitoyens. Les représentants des municipalités devraient avoir un consensus.

**AVIS DE MOTION :**

**AVIS DE MOTION** est par la présente donné par le conseiller Yvon Therrien qu'à une séance subséquente, les membres du conseil adopteront un règlement permettant la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux.

### **2016-11-03 DEMANDE ÉCOLE NOTRE-DAME DU SOURIRE : ENTREPÔT POUR VÉLOS**

**CONSIDÉRANT QUE** l'enseignante d'éducation physique compte faire une demande pour un programme de prêt de flotte de vélos auprès de l'organisme Triathlon Québec. Si le projet est retenu, l'école Notre-Dame-du-Sourire aurait un prêt de 15 à 30 vélos pour le reste de l'année et il se pourrait même que ce prêt devienne un don ;

**CONSIDÉRANT QU'**une demande a été déposée par le directeur de l'école, Danny Duperron, afin de vérifier si la municipalité dispose d'un lieu d'entreposage à proximité de l'école pour 15 à 30 vélos;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Yves Gagnon, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu que la municipalité ne dispose pas d'endroit adéquat à proximité de l'école afin de permettre l'entreposage des vélos.

**ADOPTION: 5 POUR, 1 ABSENT**

### **SUIVI DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS D'OCTOBRE 2016**

Q. Roger Cantin, nouvellement propriétaire du 714 et 702 rang 5, demande de la surveillance concernant l'administration municipale puisque les lettres, les correspondances n'ont pas les changements d'adresse adéquats. Pas les mêmes adresses pour la taxation et pour les avis de vidange de fosses septiques.

#### **Vérification**

*Suivi : les avis de vidange ont été préparés entre le 13 et le 19 juillet pour les 300 propriétés à vidanger. La transaction immobilière de M. Cantin a eu lieu le jeudi 14 juillet 2016 (# contrat 22 480 533). Entre une transaction immobilière notariée et la réception des avis de mutation à la municipalité, il faut prévoir environ 5 jours ouvrables et/ou un délai supplémentaire. De plus, l'administration peut aussi décider de traiter cette tâche au moment qu'elle juge opportun. Suite à des recommandations de la vérification comptable pour l'année 2015, il a été suggéré d'attendre la facture du registre foncier avant de traiter ses dossiers.*

*Afin d'éviter de future plainte concernant les changements de propriétaire et de pouvoir continuer à effectuer les diverses tâches de façon efficace, l'administration municipale suggère pour les années futures de ne plus inclure le nom du propriétaire, mais seulement la mention : à l'occupant du.*

Q. Roger Blanchet, propriétaire du 775, rang 6 mentionne que ce dernier n'a pas été avisé de la vidange des fosses septiques et qu'il a seulement un compartiment de vider.

#### **Vérification**

*Suivi : Après vérification auprès de l'officier en bâtiment et environnement (Mathilde Noël), photos à l'appui, une vidange totale dans les deux couvercles a bel et bien été effectuée à cette adresse, jeudi 29 septembre à 12h57. Un avis de vidange a été envoyé pour chacune des adresses vidangées. De plus, mardi 4 octobre, soit 5 jours après la vidange. M. le Maire, Hervé Provencher a effectué une visite des lieux et a constaté que l'eau de la fosse n'avait pas encore atteint son niveau normal.*

Q. Roger Blanchet demande des vérifications avec la firme d'évaluation concernant des erreurs sur son évaluation.

#### **Vérification**

*Suivi : Si des travaux de rénovation/démolition ont été effectués sur cette propriété, aucune demande d'autorisation (permis/démolition) n'a été effectuée auprès des autorités en place. Si aucune demande de permis n'est déposée et aucun permis émis ce n'est pas l'administration municipale qui est en faute. L'évaluateur de la municipalité visite uniquement la liste envoyée par l'officier suite à l'émission de permis.*

Q. Stéphane Roy relate un problème avec le fossé (creusage et grosses roches en bordure de sa propriété) et son entrée de cour lors de forte pluie. Ainsi que le manque d'un panneau d'arrêt à l'intersection du chemin Grande-Ligne et Rang 6.

#### **Vérification**

*Suivi : Après vérification, il n'y aura pas de travaux de creusage de fossé à cet endroit. En ce qui concerne les pierres en bordures, une entente avait été prise entre le propriétaire (Stéphane Roy) et le responsable de voirie (Michael Caron) dans la semaine précédant le conseil (25 septembre au 1<sup>er</sup> octobre). M. Roy avait spécifié à M. Caron « il n'y a rien d'urgent quand tu passeras dans le coin tu t'en occuperas ». Les travaux ont été effectués mardi 4 octobre.*

Q. Monsieur Vachon mentionne différents problèmes (coupe d'arbres, quai, pancarte installée sur le terrain du Barrage et demande une visite des lieux.

#### **Rencontre**

*Suivi : Après visite des lieux par trois élus municipaux M. le Maire Hervé Provencher, Marco Scrosati et Yvon Therrien, il a été décidé par les élus que la pancarte sera déménagée.*

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS :**

Q. Roger Plante demande que le règlement concernant la circulation des véhicules hors routes soit alloué année après année en cas de plaintes ou de problèmes.

Il sera mentionné à l'association que le règlement peut être abrogé en tout temps.

#### **AVIS DE MOTION:**

**AVIS DE MOTION** est par la présente donné par le conseiller Marco Scrosati que lors d'une séance subséquente, les membres du conseil adopteront un règlement décrétant les taux de taxes et les autres tarifs pour l'exercice financier 2017 et pour fixer les conditions de perception.

#### **INCENDIE :**

#### **DÉPÔT REGISTRE DES HEURES/POMPIERS EN OCTOBRE 2016**

La directrice générale dépose le registre des heures effectuées pour la période du 14 juin au 1er octobre 2016 pour chaque pompier, réalisé par le directeur incendie.

#### **2016-11-04 ACHAT DE BOYAUX INCENDIE**

**CONSIDÉRANT QUE** des boyaux pour le service incendie sont endommagés, brisés et doivent être remplacés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Bruno Marchand, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu d'acheter des boyaux pour le service incendie soit une dépense d'environ 2 500\$ de la compagnie CSE incendie et sécurités Inc.

**ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT**

#### **VOIRIE:**

### **2016-11-05 STATIONNEMENT DE NUIT DURANT L'HIVER/ OPÉRATION DE DÉNEIGEMENT**

**CONSIDÉRANT QU'**il est défendu de stationner un véhicule dans les rues de la municipalité pendant la période de déneigement, soit du 15 novembre au 31 mars de 24h à 7h selon l'article 83 du règlement uniformisé 2016-302 ;

**CONSIDÉRANT QU'**il a lieu d'installer la signalisation dans certains secteurs afin de pouvoir faire respecter le règlement et ne pas nuire aux opérations de déneigement ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Bruno Marchand, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu que l'équipe de voirie installe la signalisation requise.

**QUE** le responsable de la voirie a le pouvoir de délivrer des constats d'infraction en vertu de la résolution no 2009-06-04.

**ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT**

### **SUIVI DOSSIER COURS D'EAU CHEMIN LAROCHELLE**

Les travaux du cours d'eau Larochelle sont terminés au coût mentionné dans l'estimé. La demande de paiement pourra être adressée aux citoyens concernés.

### **LOISIRS ET CULTURE:**

#### **2016-11-06 PROJET MODULES DE JEUX – POINTE MARCHAND**

**CONSIDÉRANT QU'**à la séance publique de consultation des citoyens de Saint-Claude tenue le 4 août 2015, des éléments sont ressortis pour améliorer la municipalité et les services ;

- Aménagement aire de jeux à la Pointe Marchand
- Éclairage supplémentaire à la pointe Marchand
- Agrandissement du stationnement à la Pointe Marchand

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil désire améliorer et aménager des modules pour les enfants dans le secteur du lac Boissonneault afin d'offrir un service pour les jeunes familles ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Bruno Marchand, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu d'autoriser Madame France Lavertu, directrice générale de préparer et soumettre une demande dans le cadre de la politique de soutien aux projets structurant pour la réalisation d'un aménagement de module de jeux à la Pointe Marchand.

**ADOPTION : 5 POUR 1 ABSENT**

#### **2016-11-07 BIBLIOTHÈQUE IRÈNE DUCLOS -RENOUVELLEMENT BIBLIO RÉSEAU**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du réseau Biblio de l'Estrie ont adopté le maintien de la cotisation annuelle à 3,92\$ par citoyen pour la prochaine année;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Yvon Therrien, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu de renouveler l'adhésion au Réseau Biblio de l'Estrie au coût de 3,92\$ par habitant pour l'année 2017.

**ADOPTION: 5 POUR, 1 ABSENT**

#### **2016-11-08 AUTORISATION PERSONNE-RESSOURCE - PLACEMENT CARRIÈRE**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil désire offrir un service d'animation estival pour la saison 2017 ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de déposer une demande /accord pour le programme placement carrière-été 2017 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande couvrira une période de sept semaines consécutives;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande dans le cadre du programme placement carrière pour cinq personnes pour animer le service estival. Le travail sera de 30 heures par semaine pendant sept semaines pour chacune des personnes engagées ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Yvon Therrien, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu que l'intervenante en loisirs, Jennifer Bergeron, soit autorisée à signer la demande/accord pour le programme placement carrière – été 2017, elle agira à titre de personne ressource pour le projet.

**ADOPTION: 5 POUR, 1 ABSENT**

#### **2016-11-09 REVÊTEMENT ABRIS DES JOUEURS ET ABRI POUR MARQUEUR**

**CONSIDÉRANT QUE** des montants sont disponibles dans le poste budgétaire parc et loisirs ;

**CONSIDÉRANT QU'**une réfection du revêtement des abris de joueurs et de l'abri du marqueur est nécessaire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Yvon Therrien, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu d'entériner la décision d'acheter le revêtement et les matériaux pour les abris des joueurs et du marqueur au terrain de balle pour +/- 2 500\$.

**ADOPTION: 5 POUR, 1 ABSENT**

#### **PATINOIRE**

Cet item est reporté.

#### **2016-11-10 FÊTE DE NOËL POUR L'ÉQUIPE MUNICIPALE AVEC LES POMPIERS VOLONTAIRES**

**CONSIDÉRANT QU'**il a lieu d'organiser un rassemblement des élus, des employés municipaux, des pompiers pour l'occasion des fêtes ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Yves Gagnon, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu d'organiser une fête de Noël pour l'équipe municipale et les pompiers volontaires.

**QUE** la date retenue pour tenir l'évènement est le 2 décembre 2016 au centre Aux Quatre Vents.

**QUE** les gens invités sont les employés, les élus et les personnes suivantes (Serge Normand, Réjean Moffatt, Shirley Desruisseaux, Francine Lettre et Michel Randlett) et ce gratuitement comme remerciement pour le travail accompli.

**QUE** les pompiers volontaires sont également invités pour la fête au coût de 20\$ par personne pour défrayer le coût du repas.

**QUE** l'intervenante en loisirs, Jennifer Bergeron, est autorisée pour et au nom de la municipalité de Saint-Claude à demander un permis de boisson, auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

**ADOPTION: 5 POUR, 1 ABSENT**

**2016-11-11 RENOUELEMENT DU PROGRAMME « UNE ÉCOLE À DÉCOUVRIR » ÉCOLE NOTRE-DAME DU SOURIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'école Notre-Dame du Sourire désire promouvoir son institution comme milieu de vie dynamique, le programme « école à découvrir » existe depuis 2003;

**CONSIDÉRANT QU'**une municipalité peut aider et peut subventionner pour l'éducation et la formation de la jeunesse sur son territoire, et ce selon l'article 91 de la Loi sur les compétences municipales;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Yvon Therrien, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu que la municipalité accorde une subvention à l'école Notre-Dame du Sourire dans le but de promouvoir cet établissement et plus particulièrement par l'intermédiaire de l'équipe-école;

**QUE** la subvention sera accordée pour une durée de trois ans, soit pour les exercices financiers municipaux de 2017, 2018 et 2019.

**QUE** le programme-cadre (dépliant) doit être mis à jour chaque année, pour inclure la promotion (une école à découvrir);

**QUE** la subvention, d'un montant de 150\$ par nouvelle inscription, sera versée à l'école Notre-Dame du Sourire après chaque entrée scolaire, soit entre le 30 septembre et le 31 décembre de chaque année admissible, sur preuve du nombre de nouvelles inscriptions incluant nom, degré et adresse.

**ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT**

**2016-11-12 REVISION COMPLÈTE DU PLAN EN SÉCURITÉ CIVILE EN FORMULE ALLÉGÉE : MANDAT A RAYMOND GAGNE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Loi sur la sécurité incendie établit le partage des responsabilités en matière de sécurité civile ;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités demeurent responsables de la protection des personnes et des biens en cas de sinistre majeur ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Claude désire RÉVISER son plan de sécurité civile, document de planification et de préparation en cas de sinistre majeur ;

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Raymond Gagné, ressource externe en sécurité civile, a présenté une offre de service en respect des besoins de la municipalité.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Étienne Hudon-Gagnon, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu que le conseil accepte de retenir les services de Raymond Gagné, visant à faire une révision complète du plan de sécurité civile en formule allégée du plan de sécurité civile de la municipalité au taux et aux conditions indiquées à l'offre de service pour un montant maximal de 4 924\$ taxes en sus sur deux ans.

**QUE** les démarches débuteront en 2017 pour être complétées pour le printemps 2018.

**ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT**

**2016-11-13 JOURNAL ÉTINCELLE : VIE ÉCONOMIQUE DU VAL ST-FRANÇOIS**

**CONSIDÉRANT QUE** la 6e Édition de La Vie économique du Val St-François pour un cahier spécial à lieu en collaboration avec la MRC du Val Saint-François ainsi que le journal La Pensée de Bagot pour représenter les municipalités ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Bruno Marchand, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu d'annoncer la municipalité dans ce cahier spécial pour 1 /8 de page, 264\$

**ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT**

#### **CONGE ESTELLE LUSSIER, CONCIERGE - CADEAUX**

Madame Estelle Lussier, concierge, est enceinte et elle a annoncé que son congé de maternité sera à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2016.

Un cadeau sera remis à cette employée pour une valeur de 50\$.

#### **2016-11-14 ACHAT DE BACS ET FLEURS POUR L'EMBALLISSEMENT DE LA MUNICIPALITÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire poursuivre l'embellissement de la localité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Étienne Hudon-Gagnon, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu de procéder à l'achat de matériel et de fleurs des P'tites Serres du jardinier pour un montant de +/- 3 500\$ pour l'année 2017.

**QUE** quatre jardinières supplémentaires doivent être ajoutées dans le rang 7.

**ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT**

#### **2016-11-15 COLLECTE DE GROS REBUS ET CHANGEMENT DE JOURNÉE COLLECTE JOURNÉE FÉRIÉE**

**CONSIDÉRANT QUE** le 2 janvier est un jour férié, le transporteur de collecte des ordures demande de déplacer la collecte au 4 janvier 2017 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le transporteur peut offrir de déplacer les collectes des gros rebuts au 5 juin ainsi que le 25 septembre ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Yvon Therrien, appuyé par le conseiller Bruno Marchand et résolu d'accepter les changements dans la collecte des ordures ; 4 janvier 2017 pour une collecte régulière, et les deux collectes de gros rebuts, 5 juin et le 25 septembre 2017.

**ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT**

#### **2016-11-16 ENTENTE URBANISME**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC du Val Saint-François offre une entente inter municipale en matière de mise en œuvre du plan et des règlements d'urbanisme pour une période d'un an, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Claude a reçu une proposition pour la réalisation de la révision et/ou la réalisation de dossiers ponctuels et cartographiques;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Claude désire participer à cette entente aux conditions suivantes :

-Ressource rédaction et support-conseil : taux horaire de 50,00\$;

-Ressource cartographie et assistance technique : taux horaire de 30\$

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par le conseiller Yves Gagnon, appuyé par le conseiller Bruno Marchand et résolu que la municipalité de Saint-Claude adhère à l'entente inter municipale en matière d'urbanisme et de géomatique aux conditions ci-dessus mentionnées;

**QUE** la municipalité de Saint-Claude réserve un bloc de 35 heures pour les règlements d'urbanisme et les demandes ponctuelles et 15 heures de confection cartographique pour un montant de 1 750\$ pour l'année 2017.

**QUE** la municipalité de Saint-Claude s'engage à payer que les heures faites seulement.

**ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT**

#### **2016-11-17 SUIVI VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES**

**CONSIDÉRANT QUE** l'inventaire des fosses septiques est complété pour l'année 2016. L'officier en bâtiment a fait un suivi des visites terrains et a également présenté le travail réalisé sur le territoire lors de la présentation à la MRC du Val Saint-François.

**CONSIDÉRANT QUE** des propriétés nécessitent des constats d'infraction et des suivis pour la conformité et fonction des règlements en vigueur ;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par le conseiller Bruno Marchand, appuyé par le conseiller Étienne Hudon-Gagnon et résolu que le conseil municipal appuie l'officier en bâtiment et en environnement, Mathilde Noël, pour agir et faire les suivis requis pour les immeubles en défaut.

**ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT**

#### **POLITIQUE TOLÉRANCE ZÉRO À L'ÉGARD DE TOUTES SITUATIONS D'AGRESSIVITÉ, D'INTIMIDATION ET DE MENACE**

Un rappel aux citoyens que la municipalité de Saint-Claude a adopté une politique « Tolérance zéro » en mars 2013 qui reconnaît aux citoyens le droit d'obtenir des renseignements clairs de la part des élus et des fonctionnaires.

Les citoyens peuvent exprimer civilement leur désaccord face aux décisions prises par le conseil et appliquées par les fonctionnaires.

Mais, la municipalité de Saint-Claude ne tolère en aucun temps : tout acte de violence physique envers un membre du conseil, un fonctionnaire ou à leurs proches et qui découle de son statut d'élus ou de fonctionnaires. Toute manifestation de violence verbale ou écrite envers les élus et les fonctionnaires dans le cadre de leur travail, qu'il s'agisse de menace, d'intimidation, de libelle diffamatoire, de chantage, toutes formes de harcèlement, propos injurieux ou grossiers ; tout acte de vandalisme sur les biens des élus ou des fonctionnaires à cause de son statut d'élus ou de fonctionnaire de la municipalité ; tout comportement perturbateur dans les locaux de la municipalité.

#### **DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE**

**DÉPÔT** le maire, Monsieur Hervé Provencher, dépose le discours du maire.

Ce dernier est publié dans l'info-municipal de novembre 2016.

#### **DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊT**

**DÉPÔT** : Les déclarations d'intérêt des élus municipaux pour tous les postes, maire et conseillers, ont été déposées à cette séance.

### **2016-11-18 ÉTABLISSEMENT D'UN CALENDRIER POUR LES SÉANCES ORDINAIRES 2017**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Bruno Marchand et résolu que les réunions ont lieu à l'hôtel de ville de Saint-Claude, 295, 2<sup>e</sup> étage, Route de l'Église à Saint-Claude [QC] JOB 2N0 à 20h.

- Lundi 9 janvier
- Lundi 6 février
- Lundi 6 mars
- Lundi 3 avril
- Lundi 1er mai
- Lundi 5 juin
- Lundi, 3 juillet
- Lundi 7 août
- Mardi 5 septembre
- Lundi 2 octobre
- Lundi 13 novembre
- Lundi 4 décembre

**QU'**un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale, conformément à la loi qui régit la municipalité.

**ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT**

### **2016-11-19 DATES POUR LES VENTES DE DÉBARRAS**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil souhaite promouvoir les ventes-débarras et de cette façon donner une deuxième vie à des objets fonctionnels et ainsi les détourner du site d'enfouissement.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Étienne Hudon-Gagnon, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu d'offrir une fin de semaine de vente de garage commune pour la municipalité, et ce sans frais pour les propriétaires.

**QUE** la municipalité détermine la fin de semaine du 20 et 21 mai 2017.

**QU'**afin de bien promouvoir l'activité, les participants doivent s'inscrire auprès de la municipalité.

**QU'**aucun frais n'est exigé.

**ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT**

### **2016-11-20 REPRISE DU RESTAURANT, 325 ROUTE DE L'ÉGLISE ET AUTRES PROJETS: AIDE FINANCIERE A L'ENTREPRISE**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a décidé de contribuer à la réouverture du restaurant Lorrizon, l'an dernier, pour la relance de cet établissement au 325, route de l'Église, résolution no 2015-04-04;

**CONSIDÉRANT QUE** depuis septembre 2016 le restaurant est opéré par de nouveaux administrateurs;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil juge approprié d'accorder une aide financière, tel qu'autorisé par l'article 92.1 de la *Loi sur les compétences municipales*;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Yves Gagnon, appuyé par le conseiller Yvon Therrien et résolu que la Municipalité de Saint-Claude accorde une aide financière au restaurant les Cinzamours selon les modalités suivantes :

1. l'aide financière accordée est d'un montant de 500\$ par année (2016 et 2017);
2. l'aide financière est versée au mois de novembre de chaque année;
3. Advenant l'ouverture d'un service autre que la restauration (ex. dépanneur), l'aide financière sera doublée, et ce pour l'année 2017. Une demande écrite avec la description du projet est exigée afin d'informer le conseil;
4. l'aide financière est conditionnelle à ce que le commerce maintienne ses activités sur le territoire de la municipalité pendant toute la durée des versements. Toutefois, en cas de cessation définitive des activités, le montant sera versé au prorata des mois complets d'activités pour la période visée et prendra fin à la date de cette cessation.

**ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT**

#### **DÉPÔT RAPPORT BUDGÉTAIRE (01-01-16 AU 31-10-16)**

La directrice générale dépose un rapport budgétaire (ÉTAT COMPARATIF) à tous les membres du conseil municipal.

Elle explique qu'il n'y aura pas de transfert pour les postes budgétaires négatifs puisqu'il a beaucoup plus de revenus que le budget.

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question

#### **2015-11-24 LES COMPTES**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris connaissance de la liste complète des comptes et des paies et qu'ils approuvent ces dépenses ainsi que ceux déjà autorisés et payés par le règlement numéro 2007-264 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation d'autorisation de dépenses ;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par le conseiller Yves Gagnon, appuyé par le conseiller Étienne Hudon-Gagnon et résolu que les comptes soient payés et acceptés ainsi que ceux déjà payés du numéro d'écriture d'achat 201601095 à 201601218 pour un montant total de 124 288,22\$.

Les paies du mois d'octobre 2016 pour un total 27 893,67\$.

**ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT**

#### **CORRESPONDANCE**

Le dépôt du registre de la correspondance reçue au bureau municipal pour le mois d'octobre 2016.

#### **VARIA**

**LEVÉE DE LA SÉANCE :** est donnée par Monsieur Marco Scrosati et Yvon Therrien.

**HEURES :** 21 heures 38 minutes.

Je soussigné, Hervé Provencher, confirme que j'ai lu chaque résolution et accepte que le fait de signer le procès-verbal est l'équivalent de signer chacune de ces résolutions.

.....  
Hervé Provencher  
Maire

.....  
France Lavertu  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière, g.m.a